



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 09 Octobre 2023 à 19h30

Présents: MANÇANET Alexandre – LUCZAK Francis – JULIANO Claudio – DEMANDRE Pierre-Louis – BITSCH Didier – LOPEZ Pedro – BITSCH Nicolas – KOENIG Jean-François – KOENIG Céline.

Excusés: AUBRY Valery (Procuration donnée à MANÇANET Alexandre) – DEVIN Christophe (Procuration donnée à LUCZAK Francis).

Préambule: Après avoir procédé à l'appel nominal des membres et pris acte des procurations émises, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Il en profite pour rappeler que la Commune participe à l'opération Octobre Rose pour la 3^{ème} année consécutive.

1. Election d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur BITSCH Didier a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, fonction qu'il a acceptée.

2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 Juin 2023

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal 12 Juin 2023 est adopté à l'unanimité.

3. Approbation de l'avenant n°1 à la convention de médecine du CDG

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait adhéérée l'année dernière au service de médecine professionnelle et préventive, proposé par le Centre de Gestion 90. Cette adhésion avait pour objet de bénéficier de prestations obligatoires, telles que les visites médicales, à un coût réduit.

Or, il s'avère que la convention initiale nécessite quelques réajustements, notamment afin de proposer de nouvelles prestations.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'approuver cet avenant afin de pouvoir maintenir l'adhésion de la Commune à ce service qui est utile et dont le coût reste largement inférieur à des prestations du secteur privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion 90.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférant.

4. Renouvellement de l'adhésion au service CEP de Territoire d'Énergie 90

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la Commune avait adhééré, en 2020, au service « Conseil en Énergie Partagée » proposé par TDE 90. Le service CEP permet de disposer de la mise à disposition d'un agent spécialisé, (le Conseiller en Énergie Partagée), dans la réalisation de diagnostics énergétiques.

Cette convention avait été convenue pour une durée de **3 ans**, et son renouvellement est expresse. Autrement dit, une délibération est nécessaire pour procéder à son renouvellement.

D'autre part, Monsieur le Maire indique cette convention a permis de réaliser un **diagnostic énergétique gratuit du patrimoine communal** et de bénéficier d'une **prise en charge à 90% de l'audit énergétique** à venir pour le bâtiment « Les Rosiers ». Par conséquent, il propose de renouveler l'adhésion de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la nouvelle convention et le renouvellement de l'adhésion au service « Conseil en Énergie Partagée », proposé par Territoire d'Énergie 90.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférant

5. Approbation du projet et plan de financement de rénovation d'un logement

(NB : Arrivée de Francis LUCZAK à 19h58 et de Jean-François KOENIG à 19h59).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les problématiques liées à la restitution et aux dégradations subies dans un logement du bâtiment « Les Rosiers ». Il rappelle que ce sujet avait déjà été évoqué lors de la séance du 12 juin dernier.

En effet, suite au départ sans préavis du locataire, un constat d'huissier avait dû être réalisé car l'ancien locataire refusait de réaliser un état des lieux de sortie. Il en est ressorti que l'appartement a été retrouvé dans un état de fortes dégradations. **Il est ainsi impropre à la location et une rénovation totale est nécessaire.**

Ainsi, Monsieur le Maire a consulté plusieurs entreprises, spécialisées dans les travaux généraux, afin d'avoir un chiffrage précis de ce chantier et 3 devis ont été recueillis. Comme attendu, une enveloppe supérieure à 30 000€ sera nécessaire.

Cependant, dans le cadre de la transition énergétique, il s'avère que d'importantes subventions peuvent être obtenues sur ce type de dossier, à condition d'y inclure la rénovation énergétique du logement au sein de la réhabilitation globale. À ce titre, la Rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics est d'ailleurs la priorité n°1 de la DSIL et est également soutenue par le Conseil Départemental.

Par ailleurs, malgré cette situation difficile, **ces travaux permettraient de réduire considérablement la facture énergétique de ce logement, de réduire l'émission de gaz à effet de serre et réduire la consommation en électricité.** L'installation de nouveaux

radiateurs électriques à inertie, dernière génération, et le remplacement des fenêtres, permettrait d'obtenir des économies énergétiques remarquables sur ce logement qui est une **passoire énergétique**.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce **projet de rénovation énergétique et globale du logement** et de procéder à des demandes de subventions afin de permettre la réalisation de ce projet. Il précise que la faisabilité financière de l'opération sera étudiée lorsque les subventions seront connues.

Après consultation de plusieurs entreprises, il s'avère que le coût estimatif de l'opération s'élèverait à : **36 260.00 € HT**. Comme évoqué, une aide financière est nécessaire à la réalisation de ce projet et il convient d'adopter un plan de financement afin de pouvoir solliciter des subventions. Enfin, **Monsieur le Maire rappelle que les crédits restant au BP 2023 sont insuffisant pour engager les travaux cette année** et qu'il ne sera pas possible de les engager avant le 2^{ème} semestre 2024.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE des subventions au titre, respectivement, de la DSIL 2024 au taux de 40.00 % soit 14 504.00€ ; et au titre du Fonds d'Aide aux Communes du Département au taux de 40.00% soit 14 504.00€.

ADOPTE l'opération de rénovation énergétique et globale du logement des Rosiers qui s'élève à un montant prévisionnel de 36 260.00€ HT suivant devis.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

PRECISE que les travaux seront réalisés au cours au cours du 2ème semestre de l'année 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération, notamment à modifier le plan de financement, et à signer tous documents relatifs à ce projet.

6. Approbation du projet et plan de financement de passage au LED du parc EP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de passage au LED de notre éclairage public serait nécessaire. En effet, le parc actuel d'éclairage public est vétuste, avec une **ancienneté supérieure à 20 ans** et qu'il fait état de **nombreux dysfonctionnements**, ou de pannes régulières.

D'autre part, les ampoules actuelles sont souvent différentes et en général au sodium, qui sont très énergivores. **Il est ainsi opportun d'envisager la modernisation globale des installations par un passage au LED de notre éclairage public.**

Ainsi, Monsieur le Maire a consulté plusieurs entreprise, spécialisées dans ce domaine, afin d'avoir un chiffrage précis de ce chantier. Cependant, dans le cadre de la transition énergétique, il s'avère que d'importantes subventions peuvent être obtenues sur ce type de dossier, à condition d'atteindre un certain niveau de performance énergétique. La transition

énergétique est d'ailleurs la priorité n°1 de la DETR et est également soutenue par Territoire d'Énergie 90.

Par ailleurs, ces travaux permettraient de **réduire considérablement la consommation énergétique de notre éclairage public, d'au moins 50 %, de réduire l'émission de gaz à effet de serre et d'effectuer des économies financières.**

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce **projet de modernisation de l'éclairage public et de passage au LED** et de procéder à des demandes de subventions afin de permettre la réalisation de ce projet. Il précise que la faisabilité financière de l'opération sera étudiée lorsque les subventions seront connues.

Après consultation de plusieurs entreprises, il s'avère que le coût estimatif de l'opération s'élèverait à : **26 635.80 € HT**. Comme évoqué, une aide financière est nécessaire à la réalisation de ce projet et il convient d'adopter un plan de financement afin de pouvoir solliciter des subventions.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle que les crédits restant au BP 2023 sont insuffisants pour engager les travaux cette année et qu'il ne sera pas possible de les engager avant le 2^{ème} semestre 2024.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE des subventions au titre, respectivement, de la DETR 2024 au taux de 30.00 % soit 7 990.74€ ; et au titre du Fonds Eclairage Public de Territoire d'Énergie 90, au taux de 25.00% soit 6 658.95€, ainsi qu'au titre du Fonds de Concours du Grand Belfort au taux de 22,50% soit 5 993.06€.

ADOpte l'opération de modernisation de l'éclairage public et de passage au LED qui s'élève à un montant prévisionnel de 26 635.80€ HT suivant devis.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

PRECISE que les travaux seront réalisés au cours du 2^{ème} semestre de l'année 2024

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération, notamment à modifier le plan de financement, à signer la convention de cession des CEE avec Territoire d'Énergie 90 ainsi que tous documents relatifs à ce projet.

7. Information au Conseil Municipal : Fin du réseau cuivre

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le gestionnaire de réseau ORANGE a prévu de mettre fin au réseau cuivre en 2026. Les câbles en cuivre seront enlevés et les anciennes lignes téléphoniques (RTC et ADSL) ne fonctionneront plus.

En raison du fait que la Commune de Vauthiermont est 100% éligible à la fibre optique, elle sera l'une des premières à être touchée par cette transition. En conséquence, il conviendra pour toute personne souhaitant conserver l'accès au téléphone ou à internet, de passer à une offre fibre.

Il est rappelé que cette décision a été prise par ORANGE et avalisée par l'Etat. **La Commune ne peut pas s'y opposer** et informe seulement de ce changement. Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

8. Point sur les travaux réalisés par ENEDIS et le Grand Belfort

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les travaux qui ont été effectués respectivement par le Grand Belfort et par ENEDIS.

Le Grand Belfort a installé un réseau fibre propre aux communes de l'agglomération et qui reliera la salle communale. Une partie des trottoirs ont ainsi été refaits à neuf, sans aucun frais pour la commune. D'autre part, le Grand Belfort a également procédé au remplacement de 5 poteaux incendies.

En ce qui concerne ENEDIS, les travaux de renforcement du réseau sont terminés. Monsieur le Maire en profite pour rappeler que l'enrobée de la couche de roulement, rue du Calvaire, a été refaite par le Département et que la réfection du marquage routier est en cours.

9. Forêt : Classement du chêne de la parcelle en catégorie remarquable

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante l'inauguration, en date du 14 juillet 2023, à l'inauguration des travaux de mise en valeur d'un chêne de 300 ans.

Il tient à cette occasion à remercier le travail important de Didier BITSCH, Conseiller Municipal, afin de restaurer les lieux et mettre en valeur cet arbre honorable.

Ensuite, il expose qu'il serait opportun de prendre une délibération afin de reconnaître ce chêne comme un réel patrimoine de la Commune et de lui accorder une protection symbolique.

Enfin, il rappelle que ce chêne est de type sessile et qu'il est très ancien : **son âge est estimé à 300 ans et il est possible qu'il ait été planté dans le cadre du plan de reforestation décidée par Colbert.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de classer ce chêne sessile en catégorie remarquable et qu'il soit formellement interdit de lui porter atteinte ou de l'abattre.

RECONNAIT officiellement la valeur patrimoniale de ce chêne remarquable.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents y afférents.

10. Approbation du rapport d'activité 2022 du Grand Belfort

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'approuver le rapport d'activité du Grand Belfort, EPCI dont la Commune de Vauthiermont est membre.

Le rapport d'activité en question a été envoyé aux membres du Conseil Municipal, par courriel, en date du 02 octobre 2023. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si quelqu'un souhaite poser des questions sur ces rapports. Pierre-Louis DEMANDRE estime que le Grand Belfort est dynamique mais que notre Département manque d'attractivité. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport d'activité, pour l'année 2022, du Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

11. Décision d'ester en justice

Préalablement à l'exposé du Maire et aux débats, en vertu des dispositions de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande l'application du huis clos concernant ce point à l'ordre du jour afin de garantir la confidentialité de l'instruction judiciaire à venir et de ne pas porter atteinte à l'honneur ou la dignité de la personne concernée.

Le Conseil Municipal, sans débat et par un vote à l'unanimité, décide de débattre de ce sujet huis clos.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une situation contentieux et d'un préjudice subi par le Commune. Le Conseil Municipal engage un débat dans le cadre du huis-clos sur ce point, qui remporte l'adhésion générale de l'assemblée délibérante. Monsieur le Maire propose ainsi de soumettre cette décision au vote.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'ester en justice et d'intenter une procédure judiciaire, afin de défendre les intérêts de la Commune de Vauthiermont.

DESIGNE un huissier et un avocat, afin représenter la Commune de Vauthiermont et défendre ses intérêts dans cette affaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à convenir avec l'huissier et l'avocat des procédures à introduire, et à signer tous documents y afférents.

DEMANDE à Monsieur le Maire, en contrepartie de l'autorisation qui lui ait ainsi donné, de rendre compte au Conseil Municipal du résultat de ce contentieux.

PRECISE que la présente délibération a été adoptée à huis clos, en vertu de l'article L.2121-18 du CGCT, afin de ne pas porter atteinte à l'honneur de la personne concernée et préserver la confidentialité de cette procédure.

12. Compte-rendu des représentants au sein des organismes extérieurs

SIT : Les conclusions de l'étude de faisabilité du groupe scolaires ont été rendues et le projet est estimée à 7M€ TTC. Le SIT abandonne cette hypothèse et va réfléchir à d'autres scénarios.

Grand Belfort : Didier BITSCH évoque la dernière réunion concernant les déchets ménagers. 400 bornes pour biodéchets seront installées. Les horaires de la déchetterie de Fontaine seront adaptés. Une opération « laisse parler ton cœur » va être lancée pour organiser une collecte de jouets d'occasion.

13. Informations légales : Actes délégués au Maire

Conformément à la délibération n°003-2020 du 15 juin 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris les décisions suivantes dans le cadre de ses délégations :

- Décision n°005-2023 : Monsieur le Maire a décidé d'approuver le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne. (Montant : 70 000€ - Taux : 4,04% - Durée : 12 mois).
- Décision n°006-2023 : Monsieur le Maire a décidé d'attribuer des travaux sylvicoles complémentaires à l'ONF : maintenance au chenillard de cloisonnement sylvicole pour 214.57€ H.T
- Décision n°007-2023 : Monsieur le Maire a décidé de solliciter une subvention de 4 095.52€, soit 50%, auprès du Grand Belfort, pour le projet de création d'une salle d'archives d'un bureau du Maire. (Coût total H.T: 8 191.04€)
- Décision n°008-2023 : Monsieur le Maire a décidé de d'attribuer la réalisation de l'audit énergétique des Rosiers à l'entreprise SOCOTEC, en partenariat avec TDE 90, pour un montant de 2 500€ H.T (dont 90% de prise en charge par TDE90, soit coût réel : 597€ frais de dossier inclus)

14. Questions diverses

- ✓ Cimetière : Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que les plans et la dématérialisation du registre des concessions est un cours. L'outil de gestion informatisée du cimetière devrait être prêt d'ici la fin de l'année.
- ✓ Voirie : Monsieur le Maire indique que le renouvellement du marquage routier a bien été effectuée sur tout le ban communal.
- ✓ Terrain de basket : Les filets des buts et les panneaux de baskets ont été remplacés et le marquage a été refait par Pedro LOPEZ. Monsieur le Maire le remercie pour son travail.
- ✓ Archives communales : La mission de réorganisation de nos archives a débuté ce matin. Les archivistes sont à l'œuvre et nos archives seront restructurée et classée conformément à la réglementation.

- ✓ Opération Brioches : Pierre-Louis DEMANDRE rend compte de la distribution des brioches. Il souhaiterait davantage de bénévoles. **509€ ont été recueillis au profit de l'ADAPEI.**
- ✓ Forêt : Jean-François KOENIG rend compte des affaires forestières Suite aux coupes, un volume de 190 stères d'affouage devraient être disponibles pour la campagne à venir. Les travaux sylvicoles n'ont pas débuté.
- ✓ Village ambassadeur du don d'organes : La journée mondiale du don d'organe aura lieu le 17 octobre prochain à Vauthiermont. Monsieur le Maire invite toutes et tous à y participer.

En l'absence de question supplémentaire, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h39.

Le 16 Octobre 2023

Le Secrétaire de séance,
Didier BITSCH

Le Maire,
Alexandre MANÇANET